

CONSEIL MUNICIPAL DE BERNAC-DEBAT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024

Liste des présents : 10

Absents excusés : BERNARDEZ Patricia, JEANNOT Daniel (procuration SARRAMEA Nicole), BARNOLE Régis (procuration SOULIÉ Anne)

Approbation du compte rendu du 26 juin 2024. Abstention : 1

ORDRE DU JOUR

Présentation et approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Bernac-Debat

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permet de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Il est donc obligatoire d'élaborer un plan communal de sauvegarde pour la commune qui est dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans.

A ce titre, la Commune a mené, en lien avec la Préfecture, un travail de mise à jour de son PCS. Nous remercions Cédric DOUBLET, conseiller municipal à Bernac-Debat, qui a dans un premier temps élaboré le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de la Commune) qui contient les éléments suivants :

- caractéristiques du ou des risques majeurs connus dans la commune. Pour Bernac-Debat les risques identifiés sont : le risque inondation (la commune est soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé depuis le 4/01/2022 pour les risques inondations de plaine), le risque météorologique (vent fort et orages, épisode de canicule...), le risque sismique (niveau modéré – zone 3), le risque mouvement de terrain (retrait – gonflement des argiles), risque technologique (traversée de la commune par une canalisation souterraine de gaz).
- mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles de concerner la commune,
- dispositions du plan de prévention des risques applicables dans la commune,
- modalités d'alerte de la population et d'organisation des secours,
- mesures prises par la commune pour gérer le risque (plan communal de sauvegarde, prise en compte du risque dans le plan local d'urbanisme, ...)
- liste ou carte des repères de crues dans les communes exposées au risque d'inondation,
- consignes de sécurité et les conseils de comportement à observer en cas de réalisation du risque.

Le PCS, lui, est un outil d'aide à la décision lors de la survenance d'un évènement majeur sur le territoire de la commune. Il décrit les règles d'organisation, les moyens en place et disponibles afin de minimiser les conséquences pour les hommes, les biens et l'environnement.

Il a été adopté par arrêté du Maire en date du 4 décembre 2024.

Proposition d'assiette des coupes de bois - exercice 2025.

L'ONF a présenté sa proposition d'assiette des coupes de bois pour 2025 conformément au programme des coupes prévues dans le cadre du contrat cadre d'entretien pluriannuel, tenant également compte de celles inscrites aux exercices antérieurs et de celles ajournées.

PARCELLE	NATURE	VOLUME ESTIMÉ (M3)	SURFACE (ha)	Statut (réglée/non réglée)	Année prévue par l'aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée parla collectivité
5 u	AMEL	169	2.25	Réglée	2023	2025	2025
2 u	AMEL	334	4.45	Réglée	2023	2025	2025

Dans le cadre d'une mise à disposition de bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage/classement...).

La collectivité se réserve la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.

Le Conseil Municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2025. Vote à l'unanimité.

Alimentation souterraine en HN95 de la parcelle A279.

La commune a été retenue pour l'année 2024 sur le programme "ELECTRICITE" arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées pour l'alimentation souterraine en HN95 de la parcelle A279 à la demande de Mr COURTADE Sébastien.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 16 000,00 €

FONDS LIBRES.....	9 488,00 €
PARTICIPATION SDE.....	6 512,00 €
TOTAL.....	16 000,00 €

Vote à l'unanimité

Prise en charge du financement du raccordement individuel au réseau d'électricité de parcelle cadastrée A279.

Le demandeur est redevable de la part de la contribution, correspondant au branchement et à la fraction de l'extension du réseau public située sur le terrain d'assiette de l'opération.

Le devis réalisé par le SDE s'élevant au total à 16 000 €.

Le montant de 9 488 € restant à la charge de la commune, après avoir déduit la participation du SDE et la récupération de la TVA.

La commune est en mesure de régler la somme de 9 488 € au SDE et de se faire rembourser cette par le bénéficiaire du raccordement.

Un accord signé par Mr COURTADE Sébastien s'engageant à prendre en charge le financement du raccordement individuel au réseau d'électricité de la parcelle cadastrée section A279.

Le conseil municipal approuve le principe de régler la somme de 9 488 € au SDE et de se faire rembourser ce montant par le bénéficiaire du raccordement.

Vote à l'unanimité.

Création d'un emploi d'agent recenseur pour la campagne de recensement 2025.

Le recensement sur la commune de Bernac-Debat se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Afin de réaliser et suivre la collecte, il est nécessaire de recruter un agent recenseur.

Cet agent sera recruté comme contractuel, à temps non complet, pour cette période. L'agent percevra une indemnité brute calculée sur 28h/hebdomadaire sur la période payée au SMIC.

Madame JEANNOT Émilie a postulé et a été retenue pour réaliser cette mission.

Vote à l'unanimité.

Demande de DETR et Sollicitation de l'excédent du fonds d'aide aux communes 2024

Les riverains du CD8 ont sollicité la commune pour aménager une circulation piétonne sécurisée pour relier leurs habitations au centre du village.

L'ADAC 65 a été sollicitée pour réaliser une étude de faisabilité de cet aménagement.

Le tronçon identifié mesure 500 m de long et se situe en agglomération avec une limitation de vitesse à 50km/h.

Le projet consiste à aménager un cheminement perméable sur tout le linéaire avec la réalisation de bordures T2 et CS2 coulées en place.

Dépenses (€HT)		Recettes (€HT)	
Travaux d'aménagement d'un cheminement sécurisé piéton :	118 725,75	Etat (DETR) 2025 : Département FAR 2025 : FAC compl.2024 : Autofinancement :	47 490,30 20 000,00 20 000,00 31 235,45
Total :	118 725,75	Total :	118 725,75

Il est donc sollicité une aide au fonds de concours de la CATLP pour un montant de 20 000 € et de 47 490,30 € de DETR.

Pour : 10 + 2 procurations

Abstention : 1

Participation de l'employeur à la mutuelle de prévoyance

Un décret redéfinit la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de la fonction publique des agents. Une participation obligatoire des collectivités territoriales et des établissements publics à leur financement est instituée.

La commune accorde sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public en activité pour le risque prévoyance dans le cadre du dispositif de la convention de participation.

Il est proposé une participation financière de 10 € brut conformément à la saisine du CST en date du 8 octobre 2024 par mois aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit à un contrat groupe.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

Vente de terrains - rue de l'Orient

Les terrains appartenant à la commune rue de l'Orient sont en vente depuis début octobre via le site internet de la commune et par affichage sur site.

Le cahier des charges de vente des lots prévoit un lancement de l'offre jusqu'au 31 octobre 2024 pour recevoir les demandes, après cette demande ils seront proposés sur le Bon Coin. attributaires qui se seront positionnés au 31 octobre.

Au-delà de cette date, d'autres modalités de publicité de cette vente seront mises en œuvre, notamment par publicité sur le site du Bon coin.

Point sur les travaux :

- Travaux de régulation de l'eau entre Bernac-Dessus et Bernac-Debat : mise en place d'une écluse sur l'Alaric et réhabilitation d'un fossé d'écoulement
Les travaux sont en cours de réalisation. Une réunion de récolement des travaux se tiendra le 18 décembre sur site.
- 2^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux rue de l'Orient : les travaux ont débuté début octobre et devraient se poursuivre jusqu'à fin novembre. Ces travaux vont générer de fortes perturbations dans la traversée du village notamment pour accéder à l'école. Mais dans un double souci de sécurité et d'exécution la plus rapide possible, il a été décidé de fermer la route à la circulation sur ce tracé pour la durée des travaux de 8h le matin jusqu'à 16h30.
En dehors de ces horaires, la circulation sera rétablie en alternat. Le stationnement des véhicules le long de la voie en travaux est interdit pendant cette période. Une déviation sera mise en place via Allier et la cote de la Serre.
- Réhabilitation du bâtiment place de la Mairie : les dernières études sont en cours de finalisation à la suite desquelles l'architecte élaborera le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour lancer les marchés de travaux via une mise en concurrence des entreprises sur les différents lots définis.

Divers :

Un repas des séniors est envisagé début février 2025. Cette année, il est proposé d'élargir la tranche d'âge des personnes conviées à partir de 65 ans.

La séance est levée à 20H45.